

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



## Déclaration de Maladie

M22- N° 0028058

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4675

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SCALLY Fatima-Ezzouhra

Date de naissance : 14/12/69

Adresse : 13 Rue Krima Eddie Tbourzi - Casab

Tél. : 0661494668

Total des frais engagés : 300 + 200 + 698,70 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18/07/23

Nom et prénom du malade : SCALLY Fatima Ezzouhra Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Respiratoire

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

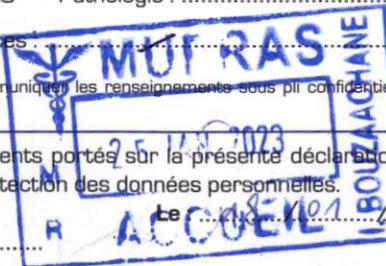
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Signature de l'adhérent(e) : SCALLY



## Adresses Mails utiles

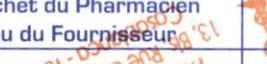
- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| ○ Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/1/23	Co		300,00	Docteur BEN MAMOUN MEDDIFI Pneumologue - Cardiologue Rue d'ainén - Casablanca - Maroc Tél : 022 82 23 42

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	18-1-2023	698,70

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 Docteur JEAN MALLALIEU Pneumoniste et Radiologue Rue d'ainâne Cassement 14-16 Avenue Sultan Tel. 022 92 23 12	18/11/23	2x 712 Rx possum	200,-

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# CABINET MEDICAL DES MALADIES RESPIRATOIRES

Docteur BENMALLEM Mustapha

الدكتور بن لمعلم مصطفى

Spécialiste des Maladies Respiratoires

عن طريق الفم  
l'Université de Paris

20 قرصا فوار Poumons - Tuberculose

ESPIRATOIRE

ABAGIQUE

PHARMACIE 45

LOT: 5712  
PER: 12-25  
P.P.V: 36 DH 40

Casablanca, le: 18/1/2023 الدار البيضاء، في

إخلاصي في الأمراض الصدرية

خريج جامعة باريس

الضيق - داء السل - أمراض الرئة

مرض الحساسية

الإقلاع عن التدخين

CALLY Fatima Ezzouhri

36,40

S.V

① Kofred 200 mg

3 g by 6 anal abz rebs  
et 3 anal adhes

116,00

② SAPHIR sadel 1g (Salicil)  
S.V

45,30 → sadel x 3 h x T

③ Vembline Spray



50,10 x 2 25/ee x 4 b

13,17 x 2 Nas mrx 120 doses S.V

2 pulv nasal de 800x des

إقامة المشور - رقم 97 - شارع 2 مارس زاوية زنقة أثينا - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 82 23 42  
Résidence El Mechouar - N°97 - Avenue 2 Mars Angle d'Anthènes - Casablanca - Tél.: 05 22 82 23 42

TSB

$45,80 \times^3$  Cuttee 10 J

Aug. 6 1890

~~17 Rue Sallé EL MOUSSALAMI  
PHARMACIE JESSE~~  
~~13, Bd. de Rome Résidence Neuve  
Séchilienne - Tel. 35 27 79 75 45~~

**T 3698,70**

**698,70**

Docteur BEN MALLEH Mustapha  
Pneumophtisiatriste  
Spécialiste de l'oreille  
Cas n° 222 82 23 42  
Tel. 35 27 79 75 45

NASONEX® 50 µg/dose  
Suspension pour pulvérisation nasale  
Flacon de 120 doses  
P.P.V.: 131.70DH

Distribué par MSD Maroc

A standard linear barcode is positioned horizontally across the page. It consists of vertical black bars of varying widths on a white background.

6" 11805  
NASUNEX su pgrasse  
Suspension pour pulvérisation nasale  
Flacon de 120 doses  
P.P.V: 131,70 DH  
Distribué par MSD Maroc

NASONEX® 50 µg/dose  
Suspension pour pulvérisation nasale  
Flacon de 40 doses  
P.P.V : 50.19DH

Distribué par MSD Maroc

6 118001 150205

PPV: 45 DH8 Q

PER: 06/25

LOT:L2007

PPV: 45DH80

PER:06/25

LOT:L2006

PPV: 45DH80

PER:06/25

LOT:L2006

PPV: 116DH00  
PER: 07-25  
LOT: 1 2365

NASONEX® 50 µg/dose  
Suspension pour pulvérisation nasale  
Flacon de 40 doses  
P.B.V. : 60.102H

Distribué par MSD Maroc

6 118001 150205

Docteur Benmallem Mustapha  
Pneumologue  
97 Avenue 2 Mars Casa EL Fida

Casablanca, le 18/1/2023

Facture et Compte Rendu de la radiographie Pulmonaire

Mr, Mme ... SCALY fatma Ezzouhra

A subi une radiographie pulmonaire cotée Z<sub>12</sub> a payé à Deux Cents Dirhams (200,00 DH).

résultat Syndrome bronchique

Docteur BENMALLEM MUSTAPHA  
Pneum. physiatroge  
1RUE 2 MARS MARS 2023  
Casablanca  
Tunisie